



## **LE PRÉSIDENT**

Réf: 264/10/JPD/MT/VP/FY

**Son Excellence monsieur l'Ambassadeur  
de la République islamique d'Iran en France  
4 avenue d'Iena  
75116 Paris**

Paris, le 17 août 2010

Monsieur l'Ambassadeur,

Madame Sakineh Mohammadi Ashtiani est menacée de mort par lapidation. Quelles que soient les raisons qui sont mises en avant pour justifier une telle sentence, je veux vous dire combien il est révoltant qu'une femme soit condamnée à mort, qui plus est par lapidation, pour des faits qui tiennent de la libre disposition de son corps.

Depuis plus d'un siècle, la Ligue des droits de l'Homme se bat pour que la dignité de l'humanité soit respectée, pour que chacun de ses membres soit regardé comme essentiel au devenir de tous.

C'est pourquoi, le sort de Madame Sakineh Mohammadi Ashtiani nous importe comme nous importe le sort des condamnés à mort aux Etats-Unis, en Arabie Saoudite ou en Chine.

Aucune faute, si tant est en l'espèce qu'il en existe une, pas plus qu'aucune prescription religieuse, ne peuvent justifier qu'un être humain soit privé de sa vie.

Le recours au moyen barbare qu'est la lapidation ne fait qu'ajouter à l'inacceptable. Nul n'est à l'abri d'avoir à rendre compte de ses actes, surtout lorsque, agissant au nom d'un Etat, on méprise aussi ouvertement les droits les plus élémentaires.

Le peuple d'Iran a inscrit sa marque depuis des millénaires dans la vie de l'humanité. Ce serait faire injure à son histoire et à son avenir que de commettre un tel crime.

C'est pourquoi, nous demandons aux autorités iraniennes d'abandonner toutes sanctions à l'encontre de Madame Sakineh Mohammadi Ashtiani.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Ambassadeur, en l'assurance de notre haute considération.

**Jean-Pierre Dubois  
Président de la Ligue des droits de l'Homme**